



Nom : .....

Prénom : .....

Classe : .....

## DOSSIER ALLOCATION DE STAGE

**ANNÉE SCOLAIRE**

**20 - 20**

### ÉLÈVE MAJEUR

Si l'élève est majeur compléter la partie 1 (page2)

**Pièces à joindre pour un élève MAJEUR :**

- Copie pièce d'identité de l'élève
- RIB sur lequel l'allocation sera versée (lisible) àagrafer page 4
- Copie pièce d'identité du titulaire du compte du RIB (si ce n'est pas le RIB de l'élève)

### ÉLÈVE MINEUR

Si l'élève est mineur, faire compléter par le représentant légal la partie 2 (page3)

**Pièces à joindre pour un élève MINEUR :**

- Copie pièce d'identité de l'élève
- Copie pièce d'identité du titulaire du compte du RIB (si ce n'est pas le RIB de l'élève)
- Copie du livret de famille (partie prouvant l'affiliation) pour un élève mineur
- RIB sur lequel l'allocation sera versée (lisible) àagrafer page 4

PARTIE 1

**AUTORISATION DE L'ÉLÈVE MAJEUR  
POUR LE VERSEMENT DE L'ALLOCATION**

Allocation en faveur des lycéens de la voie professionnelle dans le cadre  
de la valorisation des périodes de formation en milieu professionnel

Je soussigné (e) (Nom, prénom) : \_\_\_\_\_

Inscrit au lycée JULES VERNE de Mondéville

En classe de (niveau, diplôme, spécialité) \_\_\_\_\_

Souhaite le versement de l'allocation sur

Mon compte bancaire dont je suis le titulaire (joindre RIB)\*

Le compte bancaire de :

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

en tant que bénéficiaire direct de l'aide (joindre RIB) \*

**\*Cochez une des deux cases.**

En conformité avec ce choix, je :

- Certifie que les coordonnées bancaires transmises à l'établissement sont exactes ;
- Demande et accepte que tous les versements relatifs à l'allocation susmentionnée soient réalisés sur ces coordonnées de paiement pour la période relative à l'année scolaire en cours.

En cas d'erreur ou de modification des coordonnées bancaires au cours de l'année, le bénéficiaire doit en informer l'établissement dont le bénéficiaire dépend et à lui communiquer dans les plus brefs délais un nouveau relevé d'identité bancaire.

En cas de changement d'établissement dans l'année, une nouvelle autorisation doit être transmise au nouvel lycée d'accueil.

*Je reconnais être informé(e) des dispositions des articles 441-6 et 441-7 du Code pénal, ce dernier prévoyant " [...] qu'« est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait : 1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ; 2° De falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ; 3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui. »*

Date et signature de l'élève Majeur

## PARTIE 2

# AUTORISATION DU REPRÉSENTANT LÉGAL POUR UN ÉLÈVE MINEUR

Allocation en faveur des lycéens de la voie professionnelle dans le cadre de la valorisation des périodes de formation en milieu professionnel

Je soussigné (e) (Nom, prénom) : \_\_\_\_\_

Représentant légal de l'élève mineur :  
(Nom, prénoms) \_\_\_\_\_

Né(e) le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Inscrit au lycée JULES VERNE de Mondéville  
En classe de (niveau, diplôme, spécialité) \_\_\_\_\_

Autorise ce(tte) dernier(e) à bénéficier de l'allocation en faveur des lycéens professionnels dans le cadre de la valorisation des périodes de formation en milieu professionnel.

Conformément à l'arrêté du 11 août 2023 (décret n° 2023-765) déterminant les montants et les conditions de versement de l'allocation aux lycéens de la voie professionnelle engagés dans des périodes de formation en milieu professionnel, je confirme mon choix que cette allocation soit versée sur :

- Le compte bancaire de (Nom, prénoms de l'élève) en tant que bénéficiaire direct de l'aide (joindre RIB) \*
- Mon compte bancaire en tant que représentant légal (joindre RIB)\*

**\*Cochez une des deux cases.**

**Cette autorisation doit être accompagnée d'une copie de la pièce prouvant le lien entre le représentant légal et l'élève mineur ci-dessus mentionné (livret de famille, ...).**

En conformité avec ce choix, je :

- Certifie que les coordonnées bancaires transmises à l'établissement dont dépend (Nom et prénom de l'élève : \_\_\_\_\_) sont exactes ;
- Demande et accepte que tous les versements relatifs à l'allocation susmentionnée soient réalisés sur ces coordonnées de paiement pour la période relative à l'année scolaire en cours.

En cas d'erreur ou de modification des coordonnées bancaires au cours de l'année, le bénéficiaire et son représentant légal s'engagent à en informer l'établissement dont le bénéficiaire dépend et à lui communiquer dans les plus brefs délais un nouveau relevé d'identité bancaire.

En cas de changement d'établissement dans l'année, une nouvelle autorisation du représentant légal doit être transmise au nouvel lycée d'accueil.

*Je reconnais être informé(e) des dispositions des articles 441-6 et 441-7 du Code pénal, ce dernier prévoyant " [...] qu'« est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait : 1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ; 2° De falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ; 3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui. »*

Date et signature du représentant légal

# RIB A AGRAFER ICI

Montants de l'allocation :

Certificat d'Aptitude Professionnelle - 1re année	10 euros par jour soit 50 euros par semaine
Certificat d'Aptitude Professionnelle - 2e année	15 euros par jour soit 75 euros par semaine
Certificat d'Aptitude Professionnelle en un an	15 euros par jour soit 75 euros par semaine
Certificat d'Aptitude Professionnelle en trois ans	15 euros par jour pour les deux dernières années soit 75 euros par semaine
Baccalauréat Professionnel - seconde professionnelle	10 euros par jour soit 50 euros par semaine
Baccalauréat Professionnel - 1re professionnelle	15 euros par jour soit 75 euros par semaine
Baccalauréat professionnel - terminale professionnelle	20 euros par jour soit 100 euros par semaine
Baccalauréat professionnel en un an	20 euros par jour soit 100 euros par semaine
Mention complémentaire de niveau 4 (MCTS + AG2S)	20 euros par jour soit 100 euros par semaine

L'allocation est versée en fonction du nombre de jours de période de formation en milieu professionnel **effectivement réalisés** par l'élève dans le cadre de sa formation.

Le versement de l'allocation de PFMP n'aura pas d'impact sur le revenu imposable ou les allocations perçues par les familles.